



ᑲᑎᑕᑦ ᑕᑕᑎᑕᑦᑕᑦᑕᑦ ᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑕᑦ ᑲᑎᑕᑦ  
Comité consultatif de l'environnement Kativik  
Kativik Environmental Advisory Committee

Kuujuuaq, le 10 juin 2022

Madame Marie-Andrée Vézina  
Directrice  
Direction des lieux contaminés  
Ministère de l'Environnement et de la Lutte contre les changements climatiques  
675, boulevard René-Lévesque Est, 9<sup>e</sup> étage, boîte 71  
Québec (Québec) G1R 5V7

**Objet:           Projet de plan d'action 2022–2027 sur les sols contaminés découlant de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés et Projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés**

Madame Vézina,

Le Comité consultatif de l'environnement Kativik (CCEK) a pris récemment connaissance du processus mené par le MELCC visant à élaborer le nouveau plan d'action 2022-2027 dans le cadre de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés. À notre grande déception, c'est par l'intermédiaire d'une tierce partie que le CCEK en a toutefois été informé.

Nous aimerions vous rappeler que, en vertu du chapitre 23 de la Convention de la Baie James et du Nord québécois (CBJNQ), le comité est le forum préférentiel et officiel du gouvernement du Canada, du gouvernement du Québec, de l'Administration régionale Kativik (ARK) et des villages nordiques lors de l'élaboration et de la mise à jour des lois, règlements et politiques applicables au nord du 55<sup>e</sup> parallèle.

Nous sommes d'autant plus déçus que vous n'avez pas communiqué directement avec le CCEK à ce sujet que le comité avait déjà commenté l'élaboration du plan d'action dans une lettre datée de juillet 2021 où il demandait justement à être tenu informé de l'évolution du dossier en temps opportun.

Cela dit, le CCEK considère que la gestion des déversements et des sols contaminés au Nunavik est un dossier important et complexe qui justifie le présent avis du comité concernant le besoin d'une planification approfondie et d'un financement adéquat pour la région.

**Projet de Plan d'action 2022-2027 sur les sols contaminés découlant de la Politique de protection des sols et de réhabilitation des terrains contaminés**

Vous trouverez ci-joint le tableau fourni par le MELCC incluant les commentaires et les questions du CCEK concernant les différents objectifs et actions du Plan d'action 2022-2027.

En plus de ce que contient le tableau, le CCEK tient aussi à rappeler quelques faits importants concernant les terrains contaminés et le traitement des sols contaminés au Nunavik :

- En 2021, la source de contamination de 99,9% des 94 terrains contaminés observés ou rapportés dans les communautés du Nunavik était reliée à des déversements de produits pétroliers;
- Les principales causes des déversements liés aux réservoirs pétroliers sont les fuites, les débordements, les bris de l'équipement (défaillance) et l'erreur humaine;
- Actuellement, seule l'excavation des sols contaminés facilement accessibles est possible pour réhabiliter un site;
- Une fois excavés, dépendamment du niveau de contamination et conditionnellement à l'approbation des conseils municipaux, certains sols peuvent être disposés dans les lieux d'enfouissement en milieu nordique (LEMN) comme matériel de recouvrement;
- Lorsque la quantité et le niveau de contamination le permettent, les sols sont parfois mis en pile et traités sur place en « biopile »;
- Il existe un seul centre de traitement des sols contaminés autorisé sur le territoire du Nunavik. Situé à Kuujuaq, il est géré par la compagnie Englobe. Seuls les sols provenant de Kuujuaq peuvent y être traités puisqu'aucune route n'existe entre les communautés de la région;
- La majeure partie des sols contaminés doit être acheminée dans des sacs de vrac (Quatrex) par voie maritime depuis le Nunavik vers des centres de traitement situés dans la région de Montréal, ce qui complexifie le processus et augmente les coûts de traitement.

### **Projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés**

De manière générale, le CCEK est en faveur du projet de règlement sur les redevances favorisant le traitement et la valorisation des sols contaminés excavés de façon durable. Le comité est aussi d'accord avec une réduction de l'utilisation des sols contaminés comme matériau de couverture des matières résiduelles après leur élimination.

Nous notons qu'en vertu du projet de règlement, les droits perçus seront notamment utilisés pour soutenir le Programme de redistribution aux centres de traitement de sols contaminés du Québec et les divers programmes d'aide financière pour la réhabilitation des terrains contaminés. Nous comprenons également que sera créé un programme spécifique pour les communautés autochtones et les régions nordiques et que les 14 villages nordiques ainsi que l'Administration régionale Kativik y seront potentiellement éligibles.

Ce financement sera un facteur décisif pour améliorer et augmenter le pourcentage de sols contaminés traités dans la région car, à notre avis, une trop grande proportion des sols contaminés dans les villages nordiques demeure sur place à l'heure actuelle, en raison du manque de financement, de connaissances, d'équipements et de suivi de la part des responsables locaux et des autorités concernées.

En dépit de ces investissements somme toute nécessaires, le règlement dans sa forme actuelle risque d'être difficilement applicable en contexte nordique. Par exemple, au Nunavik, les coûts de disposition sont estimés à 150-200 \$/TM lorsque les sols sont envoyés au lieu d'enfouissement en milieu nordique (LEMN), de 250-300 \$/TM lorsqu'ils sont traités en biopiles et de 400-550 \$/TM s'ils doivent être transportés et disposés au sud du Québec. Sans oublier que ces coûts ne tiennent pas compte des travaux de décontamination, de déplacement des experts, des équipements, de la machinerie et des

échantillonnages. Cela dit, le soutien financier sera quand même le facteur crucial si l'on veut voir augmenter la quantité de sols contaminés traités en milieu nordique.

À l'instar des coûts, les enjeux logistiques liés à la gestion et la décontamination des sols au Nunavik sont aussi très différents de ceux du Québec méridional. Par exemple, l'article 8 du règlement sur les redevances exige que les sols soient pesés à leur arrivée au milieu récepteur par une balance calibrée annuellement. Ces appareils, qui ne sont généralement pas disponibles dans les villages nordiques, nécessitent des services d'entretien spécialisés difficiles à obtenir dans la région.

En raison de ces importantes contraintes financières et techniques, nous croyons que l'application intégrale du règlement au Nunavik pourrait représenter un fardeau important pour les villages nordiques qui risquent de se retrouver en situation de non-conformité pour cause de manque de ressources.

Nous sommes d'avis que, au-delà de la modification réglementaire elle-même, seule une mise en œuvre véritablement adaptée à la région permettra d'améliorer la gestion des sols contaminés au Nunavik. La modification réglementaire proposée pourrait justement être l'occasion de rechercher, développer et appliquer des solutions novatrices en milieux nordiques et isolés.

En conclusion, veuillez prendre note que, tel que prévu à la CBJNQ, le CCEK suivra avec intérêt l'implantation du plan d'action et de la réglementation applicables au Nunavik. Afin de pouvoir remplir son mandat, le comité vous enjoint respectueusement de l'informer directement et en temps opportun de tout développement dans ce dossier à l'avenir.

Veuillez agréer, Madame Vézina, l'expression de nos sentiments les meilleurs.

A handwritten signature in black ink, reading "Alexandre-Guy Côté". The signature is written in a cursive, flowing style.

Alexandre-Guy Côté  
Président CCEK

c.c. Véronique Gilbert, Administration régionale Kativik